



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

L'Évaluation Périodique Universelle : le Canada présente une mascarade de droits humains

Montréal, le 9 juin 2009 – Femmes Autochtones du Québec dénonce la mascarade que joue le gouvernement du Canada dans le processus d'évaluation périodique universelle dans le cadre des droits des peuples autochtones. Même si, d'un côté, FAQ se réjouit de l'approbation par le Canada de 5 des 6 recommandations touchant particulièrement aux peuples autochtones, nous ne sommes pourtant pas dupes des prétentions du Canada.

Nous aimerions croire en la bonne foi du gouvernement du Canada quand il annonce renforcer et améliorer les programmes liés aux peuples autochtones. Pourtant, le refus systématique qu'il continue d'opposer à la signature de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de la Convention 169 de l'OIT nous fait croire le contraire.

Le Canada est un État de droit et en tant que tel il se doit de respecter les traités auxquels il a souscrits tant au niveau international que national. Ceci implique qu'il a le devoir de mettre en œuvre de bonne foi les traités de protection des droits de la personne ainsi que ceux qu'il a signé avec les nations autochtones.

Concernant le devoir de consulter, les peuples autochtones se sont souvent battus ces dernières années pour rappeler au Canada ses devoirs constitutionnels de consultation sur tous les sujets qui les concernent. Le Canada ne peut en effet se contenter d'annoncer qu'il consulte les peuples autochtones et présenter comme preuve l'existence de lignes directrices au sein des ministères. Nous voulons rappeler surtout que l'obligation de consulter est inscrite dans la Constitution du Canada, qu'il est en de l'honneur de la couronne de la respecter. Ces principes ont été définis et rappelés par la Cour suprême du Canada. Or l'expérience actuelle des organisations autochtones est loin de confirmer que le Canada met en œuvre son devoir et ces lignes directrices.

Concernant l'éducation, le ministre des affaires indiennes et du nord annonçait hier dans la presse que ce n'était pas une éducation dans laquelle chaque nation autochtone avait son mot à dire que le gouvernement souhaitait financer, mais une éducation qui sert les intérêts des provinces et du secteur privé. C'est loin de ce que les organisations autochtones réclament pour leurs jeunes depuis de nombreuses années et des investissements accordés par ailleurs dans le reste du Canada.

Le Canada a approuvé les recommandations concernant les femmes autochtones, leurs enfants et les aînés. Il s'engage à améliorer la santé et le bien-être des enfants autochtones. Pourtant les fonds destinés aux enfants autochtones n'ont pas été réévalués depuis 1988 et l'adoption d'un cadre favorisant l'adoption coutumière piétine toujours. Nous doutons de la bonne foi du Canada dans l'annonce de programmes et de financements dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement. En effet, à la lumière des récentes déclarations du Ministres des affaires indiennes et du Nord, nous comprenons que derrière les mots et les chiffres la vision du gouvernement du Canada continue d'être paternaliste et assimilationniste.

En bref, Femmes Autochtones du Québec va continuer de faire pression pour que le gouvernement du Canada adopte la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, pour que les recommandations approuvées soient mises en œuvre de bonne foi et pour qu'un suivi en soit assuré en consultation avec les principaux intéressés, les peuples autochtones au Canada.

Pour plus d'information, contacter:

Aurélie Arnaud, Responsable des communications, Femmes Autochtones du Québec (FAQ)
Tel. : (450) 632-0088, #227 / Cell : (514) 239 0088 / aarnaud@faq-qnw.org